

L'an deux-mille-vingt-trois, le 24 avril, à 21h00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sur convocation en date du 20 avril 2023, sous la Présidence de Madame Cécile HOUYAU, Maire.

**Présents** : MM. ALLARD – BOURGES – BACHELIER – BONIS – DELOUHANS – ERNST – ESCUDERO – HOUYAU – PALAZOT

**Procurations** : Mme TASSART à Mme BOURGES

**Secrétaire** : Dominique BOURGES

**Quorum** : 9 conseillers présents sur 10

La présidente de séance Cécile HOUYAU constate que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte et donne lecture de l'ordre du jour :

- Plan d'action d'urgence et de responsabilité face à la sécheresse : approbation de la charte d'engagement municipale
- Appui de l'action de la Région en faveur de l'amélioration de la qualité de service du Train Jaune

#### **PLAN D'ACTION D'URGENCE ET DE RESPONSABILITÉ FACE A LA SÈCHERESSE : APPROBATION DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT MUNICIPALE**

La situation de sécheresse est d'une intensité sans précédent dans l'histoire récente du département. Les Pyrénées-Orientales sont le seul département à ne pas avoir levé les mesures de restriction sur l'usage de l'eau depuis le printemps 2022 et ces restrictions ont récemment été renforcées compte tenu de la situation. Dans ce contexte, et afin d'éviter de nouvelles restrictions d'accès à l'eau qui pourraient avoir des conséquences dramatiques, il est indispensable d'accentuer les économies d'eau par un effort collectif de l'ensemble des usagers : particuliers, entreprises, collectivités locales.

Madame le Maire donne lecture des engagements contenus dans la Charte d'engagement municipale proposée par Monsieur le Préfet:

- S'assurer que la structure gestionnaire (syndicats, concessionnaires, ...) prépare la continuité de l'alimentation en eau potable pour les habitants de la Commune, en s'assurant de la disponibilité de la ressource et en signalant aux services de l'Etat toute difficulté éventuelle.
- Accompagner la bonne mise en œuvre des restrictions prévues par les arrêtés préfectoraux de restriction des usages de l'eau, en particulier pour ce qui concerne les obligations de la Commune (interdictions d'arrosage, nettoyage...) et celles qui concernent les particuliers (interdictions des remplissages de piscines individuelles, d'arrosages des pelouses...)
- Déclencher rapidement un plan d'économies maximales sur l'ensemble des équipements et bâtiments de la Commune, par exemple sur la gestion des piscines municipales, des bâtiments communaux et des centres de loisirs.
- Conduire des opérations d'information à destination de la population, des acteurs économiques, associatifs ou sportifs et des touristes sur les restrictions applicables et sur les éco-gestes (affichage municipal, flyers, réseaux sociaux communaux, bulletins d'information communaux, etc.).
- Prendre un arrêté municipal reprenant les dispositions des arrêtés préfectoraux de restriction afin d'améliorer l'information des particuliers et, le cas échéant, de pouvoir exercer des contrôles fondés sur le pouvoir de police du Maire, en adéquation avec les moyens humains de la Commune.
- Procéder à des échanges d'informations avec l'Office Français de la Biodiversité, la DDTM, l'Office Nationale des Forêts et la Gendarmerie pour qu'ils effectuent des opérations de contrôle.
- Demander aux enseignants de mettre en place des actions de sensibilisation pendant le temps scolaire.
- Mettre en place ou inciter les mesures d'économies d'eau suivantes :
  - o Pas de plantation de fleurs
  - o Pas d'arrosage sauf potagers
  - o Installer des récupérateurs d'eau
  - o Mettre en place des mousseurs sur les robinets
  - o Réduire la fréquence des interventions de la balayeuse intercommunale
  - o Surveiller et suivre les consommations des bâtiments communaux et éventuelles fuites via les compteurs
  - o Réduire la fréquence d'arrosage des stades municipaux

Par ailleurs, au-delà du problème de la ressource en eau et face aux risques d'incendie provoqués par la sécheresse, il paraît nécessaire d'entretenir les pistes forestières DFCI et de veiller à maintenir les réserves d'eau utilisées par les services de secours. Les élus s'engagent également à sensibiliser les propriétaires à l'entretien des terrains en friche afin de limiter le risque d'incendie.

Une synthèse des actions mises en place en application de ces engagements sera transmise dans un délai d'un mois à la Préfecture et, le cas échéant, à la Sous-Préfecture (auprès du référent désigné).

Le Conseil Municipal approuve la Charte à l'unanimité et autorise Madame le Maire à signer tous documents y afférant.

## **LE TRAIN JAUNE EST UNE SOLUTION DE TRANSPORT DURABLE FACE AU DEFI DU CHANGEMENT CLIMATIQUE : APPUI DE L'ACTION DE LA RÉGION EN FAVEUR DE L'AMELIORATION DE LA QUALITE DE SERVICE DU TRAIN JAUNE**

Madame le Maire rappelle que :

- Le Train Jaune devrait être une solution de transport durable face au défi du changement climatique et un train du quotidien à haute valeur touristique. Les choix stratégiques lourds de conséquences de la SNCF comme le manque d'entretien des voies depuis des décennies a comme conséquences la diminution du nombre de circulations, la carence des horaires et des correspondances, et ce malgré les investissements massifs de la Région Occitanie.
- Le car à 1€ crée pour compenser les dysfonctionnements du Train connaît un succès incontestable mais aujourd'hui est révélateur d'un besoin de transport collectif.
- Le Comité d'Usagers de la Ligne du Train Jaune, après avoir réussi à sauver le haut de la ligne menacé de fermeture, s'est fortement engagé dans le suivi des travaux des collectivités.
- La Commission territoriale s'est réunie annuellement de 2017 à 2022 en appui au Schéma Directeur Stratégique (SDS) piloté par la Région Occitanie avec le soutien du Conseil départemental des Pyrénées Orientales pour recenser et prioriser les attentes du territoire ainsi que les projets pouvant renforcer l'attractivité de la ligne en termes de déplacement et de valorisation touristique. Les conclusions de cette Commission ont été portées en Comité de pilotage le 13 juin 2019 à la connaissance de la SNCF et de la Région.
- Un travail est réalisé par les acteurs du territoire, pour mettre en valeur la ligne, au travers notamment du site internet letrainjaune.fr et des Pôles d'Echanges Multimodaux dans les principales gares du Train Jaune ;
- Les habitants du territoire et le département montrent leur mobilisation au travers d'une pétition portée par le Comité des usagers.

Un débat s'ensuit au cours duquel il est reproché la qualification de train quotidien. Compte tenu de son mode de fonctionnement, la qualification de train touristique serait plus adéquate.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 8 voix pour, 1 contre et 1 abstention :

DÉCIDE de demander à l'Etat et à la SNCF :

- de répondre aux besoins exprimés par les habitants du territoire et de prévoir l'exploitation adaptée pour un fonctionnement efficace du Train Jaune et de la liaison Perpignan Villefranche de Conflent, ainsi que Toulouse/ Latour de Carol-Enveitg. La préservation des moyens humains dédiés à la ligne Perpignan / Latour de Carol-Enveitg est un des moyens prioritaires pour éviter les suppressions de trains intempestives, nuisant à la qualité du service attendu.
- de porter les investissements nécessaires à l'amélioration des horaires, des cadences et des services emportés (comme la possibilité d'accueillir plus de vélos à titre d'exemple) pour rattraper le retard pris depuis des années et aider la collectivité régionale à répondre aux attentes des habitants et aux enjeux de mobilités avérés.

DÉCIDE de tout mettre en œuvre pour appuyer les usagers dans leur requête d'un train quotidien et de l'organisation de la complémentarité des modes de transport sur notre territoire, sachant que le train et le car en sont les éléments structurants.

DÉCIDE de renforcer le projet du territoire autour de l'attractivité et des services du Train Jaune.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

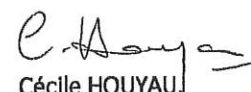
Séance levée à 19h10.

La secrétaire,



Dominique BOURGES.

La Présidente,



Cécile HOUYAU